

# ► Objectif : marché propre

L'activité d'un marché peut être productrice d'une quantité importante de déchets. Mettre en place un marché où les déchets ne sont pas gérés/ramassés par la commune permet à celle-ci de les diminuer.

Nos communes témoins Étampes-sur-Marne et Neuilly-Saint-Front l'ont testé pour vous !

## ► Méthode :

- Ajouter une clause dans le règlement soumis aux exposants, telle que « chaque exposant est tenu de repartir avec ses déchets ».
- Ajouter une clause incitant les exposants à accepter les contenants apportés par leurs clients.



## ► Résultat :

Les exposants des marchés d'Étampes-sur-Marne et de Neuilly-Saint-Front témoignent :

- Pour le restaurateur de **La Cave 204** qui reprend ses cartons, *cela va de soi* (Étampes-sur-Marne)
- Les **Vergers Saint-Pierre** déposent leurs cartons à la déchèterie (Étampes-sur-Marne)
- Pour le maraîcher de la **Serre les Soupirs**, les biodéchets restant après le marché vont nourrir les chevaux (Étampes-sur-Marne)
- **Les biquettes de la Bruyère** acceptent les contenants personnels de leurs clients (Étampes-sur-Marne)
- Les producteurs du **Champagne Simon Legrand** apportent une poubelle sur leur emplacement et la reprennent (Étampes-sur-Marne)
- Le boucher **Bienvenu aux produits campagnards** repart avec ses déchets, *cela lui semble logique* (Étampes-sur-Marne)
- La maraîchère **Audrey Goguet** témoigne *reprendre mes déchets est une habitude* (Neuilly-Saint-Front)
- Le maraîcher **Gérôme Vieillard** donne les quelques biodéchets qu'il récupère à ses poules (Neuilly-Saint-Front)
- Pour la charcuterie **Au Territoire Gourmand**, reprendre quelques cartons *n'est pas encombrant* (Neuilly-Saint-Front)

Ainsi, la commune, ou l'organisateur, n'a pas à prendre en charge le ramassage des déchets.